



## Embêllir la réalité à l'embauche est-ce légal?

Par **Guillaume67**, le 10/10/2011 à 22:33

Bonjour,

Je serais curieux de savoir jusqu'à quel point lors d'un entretien il est possible de déformer, ou d'embaumer la réalité afin de se créditer auprès de l'employeur? Y a t'il un texte de loi qui fait foi?

Exemple :

Je suis commercial donc je me vends, c'est le but du poste au final donc l'entretien aussi :

- Enrichir ses expériences et les attributions du dernier emploi?
- Augmenter la rémunération effective du dernier emploi?
- Augmenter la durée du dernier emploi?
- Changer totalement l'intitulé d'un poste (commercial / responsable commercial)?

Voilà autant d'exemples qui s'apparentes plus à des mensonges.

Lors de l'entretien je suppose qu'il n'y a rien d'illégal, mais une fois embauché, peut il y avoir une cessation du contrat sur un de ses motifs?

Merci d'avance,  
Cordialement,  
Guillaume

Par **P.M.**, le 10/10/2011 à 23:32

Bonjour,

Le licenciement pour faute grave n'est pas justifié systématiquement mais ce sera le cas s'il se révèle que vous n'avez pas les compétences requises pour occuper le poste et si ce défaut de loyauté a été déterminant pour l'embauche...